



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurance automobile

Question écrite n° 528

Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle la bienveillante attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la complexité excessive des procédures d'expertise en cas d'accident de la route. Les victimes n'ont, par ailleurs, pas suffisamment de garanties par rapport à l'indépendance de l'expert qui est désigné par l'assurance. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement a l'intention de se pencher sur ce problème et de réfléchir aux moyens de renforcer la transparence de ces procédures d'expertise. Il pourrait, par exemple, être envisagé de réserver à un tribunal la prérogative de nommer un expert indépendant en cas de sinistre. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

La loi n° 85-677 du 5 juillet 1985, dite loi Badinter a prévu que l'assureur du responsable doit, à l'occasion de sa première correspondance, informer la victime des démarches à entreprendre et de la procédure d'indemnisation. La victime est en particulier informée de son droit à se faire assister d'un médecin de son choix. Elle peut également refuser de se faire examiner par le médecin choisi par l'assureur. Dans ce cas, l'assureur peut lui proposer un autre médecin ou demander au tribunal d'en désigner un. La victime peut demander elle-même au tribunal la désignation d'un médecin expert. En tout état de cause, si la victime s'en remet au médecin choisi par l'assureur, elle peut, en cas de contestation sur l'évaluation qui a été retenue, faire procéder à une contre-expertise, soit de façon amiable, soit dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 528

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2002, page 2634

Réponse publiée le : 18 novembre 2002, page 4291